

Prise de poste sur la commune de Mourenx (64 150)

Nous recherchons un grimpeur élagueur **motivé** pour réaliser des travaux essentiellement démontage d'arbre mais aussi compétent en tant que bûcheron forestier (abattage et débroussaillage), ayant de l'expérience et titulaire d'un CS elagage.

Les valeurs véhiculées par TGBL permettent aujourd'hui aux équipes d'être soudées et de travailler dans le même état d'esprit : volonté, détermination et envie d'apprendre.

Les travaux réalisés sont l'entretien de la végétation du réseau ferroviaire SNCF, titulaire pour les 5 prochaines années d'un marché d'entretien sur 2 lignes ferroviaire :

1. Bayonne → St-Jean-Pied-de-Port
2. Pau → Oloron-Ste-Marie
3. Oloron-Ste-Marie → Bedous (Réouverture de la ligne pour réhabilitation)
4. Montaut → Bayonne & Puyo → Dax

- Missions :

- Démontage (quelques journée par semaine ou par mois)
- Abattage d'arbre
- Débroussaillage forestier

- Compétences techniques :

- travail en sécurité
- évaluation des risques
- connaissance/apprentissage réparation et entretien du parc matériel (broyeur/tronçonneuse/débroussailleuse...)

- Savoir faire :

- organiser et planifier les tâches
- faire un compte rendu de travail
- capacité à travailler en équipe
- Maîtrise des applications mise à dispositions (Drive, géoportail, Kizeo, imajnet, mail...)
- Connaître et appliquer la politique QSE de l'entreprise

- Qualités requises :

- endurance physique
- capacités relationnelles
- initiative et réactivité
- autonomie

- Diplôme :

- CS élagage

- Rémunération :

Selon expérience, mais fourchette de 13.30€ à 14.30€ brut/heure. Évolution progressive après validation des acquis demandés.

PROFIL : il est important que vous soyez motivé à vous engager professionnellement dans votre métier et dans notre entreprise ! Représenter et valoriser le savoir-faire de l'entreprise.

Divers :

- Permis B obligatoire
- Diplôme obligatoire
- Dépôt en recherche, équipé pour loger ponctuellement (douche, frigo, cuisine, TV, playstation)
- Indemnités repas - petit 20€
- Temps de trajet rémunéré à 50% du taux horaire.
- Retour dépôt vendredi midi (après-midi libre)
- 35h de travail hebdomadaire, horaires modulables en fonction des chantiers, du climat et du secteur. Pas d'heure supplémentaire "régulation" et/ou aménagement suivant les conditions de travail.

FORMATION :

Dans la continuité d'une embauche les formations suivantes pourront être proposées :

- Travaux sur corde + spécialisation cordiste IRATA niveau 1
- Permis BE
- Module élagage "Grimper déplacer" + "perfectionnement"

En fonction des besoins et opportunités

N' hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.